

**DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES.**

**COMMUNE DE FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA.**

**CONSEIL MUNICIPAL.**

**SEANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 2016 A 18 H 00.**

**COMPTE – RENDU.**

L'an deux mille SEIZE,

Le SIX AVRIL à DIX HUIT HEURES.

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel SARRAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (jusqu'au point n° 2016 – 065) puis de Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire (à partir du point n°2016-065).

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> AVRIL 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16 (puis 17 à partir du point 2016 – 065)

Ayant pris part aux délibérations : 16 (puis 18 à partir du point 2016 – 065)

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire (à partir du point n° 2016 – 65) ; Mesdames et Messieurs Carole BRETON, Jean – Luc CARRERE, Marie – Jeanne RIVOT, Katell MATET, Michel SARRAN, Adjoint, Mesdames et Messieurs Annick BAUDCHON, Turenne CHAUSSE, Jean – Claude CO, Yvette IGLESIS, Jean – Michel LATUTE, Nicole LESAVRE, Martine PIERA, Michel RIFF, Bruno ROBERT et Daniel VERGES, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire (jusqu'au point 2016 – 065), Madame Natalie LUQUIENS et Monsieur Pascal TISSANDIER.

Avaient procuration : Monsieur le Maire de Madame LUQUIENS (à partir du point 2016 - 065).

Madame BAUDCHON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte – rendu de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour de la séance est adopté :

Préambule : Information de l'assemblée sur l'exercice des compétences déléguées par le Conseil Municipal au Maire :

2016 - 061 - Vote du budget primitif 2016 pour le Service de l'Eau.

2016 - 062 -Vote du budget primitif 2016 pour le Service de l'assainissement.

2016 - 063 Vote du budget Primitif 2016 pour le Multi Accueil Municipal (Crèche).

2016 - 064 - Vote du budget primitif 2016 pour la Régie de Restauration d'Altitude.

2016 - 065 - Vote du budget primitif 2016 pour l'Espace Sportif Colette- Besson et le Golf.

2016 - 066 - Vote du budget primitif 2016 pour le Budget Général de la Commune.

2016 - 067 - Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2016.

2016 - 068 - Approbation du budget primitif 2016 de l'EPIC « OFFICE DE TOURISME ET DU CLIMATISME DE FONT – ROMEU ».

2016 - 069 -Vote d'acomptes de subventions 2016 aux associations de la Commune.

2016 - 070 - Vote d'une subvention exceptionnelle au SKI - CLUB FONT – ROMEU PYRENEES CATALANE pour l'organisation de la finale 2016 de l'ECUREUIL D'OR.

2016 - 071 – Modification des tarifs communaux pour 2016.

2016 – 072 – Reversement d'une aide attribuée par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

---

**Préambule : Information de l'assemblée sur l'exercice des compétences déléguées par le Conseil Municipal au Maire :**

**A - DECISION 2015-021 du 3 décembre 2015:** Passation d'un marché public de service selon la procédure adaptée ayant pour objet : « Prestations sanitaires (service de transports ambulanciers) sur la station de ski de la Commune de FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA pour une durée de 3 ans » avec la société suivante: SARL ALTI-ASSISTANCE Gérant : Monsieur Eric QUINSON 4 Avenue du Roussillon 66 800 SAILLAGOUSE

Montant des prestations :

**Saison 2015 – 2016**

1. Transfert vers le Centre Médical approprié : 200, 00 €.
2. Transfert vers l'hôpital de PUIGCERDA : 260 €
3. Transfert vers l'hôpital de PRADES (ou la clinique) : 280 €
4. Transfert vers l'Hôpital de PERPIGNAN (ou tout autre établissement) : 350 €

**Saison 2016 - 2017**

1. Transfert vers le Centre Médical approprié : 200, 00 €.
2. Transfert vers l'hôpital de PUIGCERDA : 260 €
3. Transfert vers l'hôpital de PRADES (ou la clinique) : 280 €
4. Transfert vers l'Hôpital de PERPIGNAN (ou tout autre établissement) : 350 €

## Saison 2017 - 2018

1. Transfert vers le Centre Médical approprié : 210, 00 €.
2. Transfert vers l'hôpital de PUIGCERDA : 270 €
3. Transfert vers l'hôpital de PRADES (ou la clinique) : 290 €
4. Transfert vers l'Hôpital de PERPIGNAN (ou tout autre établissement) : 360 €

**B - DECISION 2016-001 du 18 février 2016** : Passation, selon la procédure adaptée, d'un marché public ayant pour objet la fourniture d'un véhicule en location longue durée avec la Société TRESSOL CHABRIER GROUP sis Chemin de la Fauceille BP 1063 66000 PERPIGNAN et le groupe CREDIPAR sis 12, avenue André MALRAUX à 92300 LEVALLOIS PERRET dans les conditions suivantes : Véhicule: CITROEN C4 Blue HDI 150 S&S BVM6 SHINE - prix initial du véhicule: 29 820 € TTC - Location longue durée sur 60 mois avec un loyer mensuel de 345,34 € TTC.

**C - DECISION 2016-002 du 14 mars 2016** : Passation d'un marché public selon la procédure adaptée ayant pour objet les travaux consistant au « Restauration du retable Saint-Joseph, objet classé MH, et réfection du drain enterré du mur gouttereau Ouest de la nef de la chapelle de l'Ermitage de Font-Romeu, édifice inscrit MH » avec les entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Objet</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Montant € TTC</b>
1	<b>Maçonnerie Drainage Enduits et Badigeons</b>	Entreprise PY	16 Rue Gustave EIFFEL 66280 SALEILLES	9 620.00	11 544.00
2	<b>Restauration du Retable</b>	SARL ACCRA	7 Rue de l'Hôpital 66 130 ILLE-SUR-TET	19 260.00	23 112.00

**D - DECISION 2016-003 du 23 mars 2016**: Passation d'un marché public selon la procédure adaptée ayant pour objet la fourniture d'un élévateur à nacelle monté sur châssis 3,5 T, en crédit bail avec la Société KLUBB France, 12 Rue Avenue James de Rothschild à 77 164 FERRIERE-EN-BRIE et le Groupe CAPITOLE – FINANCES, Agence LIZ'EQUIP, sise 63 Rue Tolbiac 75 013 PARIS, dans les conditions suivantes : Elévateur nacelle VT48 NEXS KLUBB 16,00 mètres (panier 2 personnes/250kg) avec 4 stabilisateurs en version A monté sur un châssis cabine Renault MAXITY 35.12 - Prix initial : 60 500 € HT soit 72 600 € TTC - Location financière d'une durée de 60 mois avec un premier loyer majoré de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC et 19 loyers trimestriels de 3 407,82 € HT soit 4 089,38 € TTC.

### 2016 - 061 - Vote du budget primitif 2016 pour le Service de l'Eau.

Monsieur CARRERE présente le projet de budget 2016 de ce service.

Monsieur VERGES demande si les travaux à VIA concerne la réfection de la canalisation qui vient récemment d'être posée.

Monsieur SARRAN répond que les travaux prévus concernent une section fragile de la canalisation existante.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

**ADOpte**, par TREIZE (13) voix pour et TROIS (3) abstentions (Madame PIERA, Messieurs LATUTE et RIFF), le projet de budget primitif 2016 du service de l'Eau qui se présente ainsi qu'il suit :

SERVICE DE L'EAU	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	284 518	102 100
EXCEDENT OU DEFICIT 2015		182 418
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>284 518</b>	<b>284 518</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	200 825	193 418
EXCEDENT OU DEFICIT 2015	150 626	
RESTES A REALISER 2015	10 080	168 113
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>361 531</b>	<b>361 531</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>646 049</b>	<b>646 049</b>

**2016 - 062 -Vote du budget primitif 2016 pour le Service de l'assainissement.**

Monsieur CARRERE présente le projet de budget 2016 de ce service.

Monsieur LATUTE demande si les prévisions de subventions ne sont que des estimations.

Monsieur CARRERE répond par la négative. Les subventions inscrites ont été validées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental qui en fixent les montants. Les travaux ont été priorisés et la subventions suivent ces mêmes priorités.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

**ADOpte**, par TREIZE (13) voix pour et TROIS (3) abstentions (Madame PIERA, Messieurs LATUTE et RIFF), le projet de budget primitif 2016 du service de l'Assainissement qui se présente ainsi qu'il suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	336 249	185 670
EXCEDENT OU DEFICIT 2015		150 579
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>336 249</b>	<b>336 249</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	411 043	362 943
EXCEDENT OU DEFICIT 2015	83 169	130 126
RESTES A REALISER 2015		1 143
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>494 212</b>	<b>494 212</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>830 461</b>	<b>830 461</b>

### **2016 - 063 - Vote du budget Primitif 2016 pour le Multi Accueil Municipal (Crèche).**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

1 / **ADOpte**, par QUINZE (15) voix pour et UNE (1) ABSTENTION (Madame PIERA) le projet de budget primitif 2016 du Multi Accueil Municipal (Crèche) qui se présente ainsi qu'il suit :

MULTI ACCUEIL MUNICIPAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	295 870	295 870
EXCEDENT OU DEFICIT 2015		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>295 870</b>	<b>295 870</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
EXCEDENT OU DEFICIT 2015		
RESTES A REALISER 2015		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>295 870</b>	<b>295 870</b>

2 / **VALIDE** la subvention d'équilibre nécessaire à ce budget d'un montant prévisionnel de 134 870 €.

### **2016 - 064 - Vote du budget primitif 2016 pour la Régie de Restauration d'Altitude.**

Monsieur CARRERE présente les résultats de la saison 2015 – 2016 qui vient de s'achever et sont somme toute corrects.

Monsieur CARRERE évoque la demande concernant le réfectoire qui s'est faite jour cette année et à laquelle la Commune a répondu. Il indique qu'il y aura lieu pour la prochaine saison de s'interroger sur la pérennité de cette organisation.

Enfin, Monsieur CARRERE indique également que des aménagements aux AIRELLES vont devenir indispensables au regard des flux de clientèle et de leurs attentes, aménagements qu'il va falloir soigneusement étudier puis programmer.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 6 avril 2016,

**ADOpte**, par DOUZE (12) voix pour et QUATRE (4) abstentions (Madame PIERA, Messieurs LATUTE, RIFF et VERGES) le projet de budget primitif 2016 de la Régie Municipale de la Restauration d'altitude qui se présente ainsi qu'il suit :

REGIE DE RESTAURATION D'ALTITUDE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	1 060 265	1 058 000
EXCEDENT OU DEFICIT 2015		2 265
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 060 265</b>	<b>1 060 265</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	83 000	87 435
EXCEDENT OU DEFICIT 2015	4 435	
RESTES A REALISER 2015	0	0
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>87 435</b>	<b>87 435</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 147 700</b>	<b>1 147 700</b>

### **2016 - 65 - Vote du budget primitif 2016 pour l'Espace Sportif Colette- Besson et le Golf.**

Monsieur CARRERE présente le projet de budget primitif 2016 de ce service.

Madame PIERA interroge Monsieur CARRERE sur la mise à disposition de personnel à l'ESC.

Monsieur CARRERE confirme qu'un agent est actuellement mis à disposition de la société qui exploite la structure. Il indique que c'est la contribution de la Commune à l'équilibre financier trouvé avec ce partenaire dans le cadre de l'Autorisation temporaire d'occupation qui a été mise en place pour une année et que donc cette mise à disposition est gratuite.

Monsieur CARRERE confirme enfin que les personnels du GOLF et de l'ESCB ont été réaffectés au budget général de la Commune sauf pour les périodes où ils travaillent au service de ces structures.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE, par QUATORZE (14) voix pour, TROIS (3) voix contre (Madame PIERA, Messieurs LATUTE et RIFF) et UNE (1) abstention (Monsieur VERGES):

1 / **ADOPTE** le projet de budget primitif 2016 de l'ESPACE SPORTIF COLETTE-BESSON et du GOLF qui se présente ainsi qu'il suit :

ESPACE COLETTE - BESSON ET GOLF	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 026	506 026
EXCEDENT OU DEFICIT 2015		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>506 026</b>	<b>506 026</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	45 089	281 331
EXCEDENT OU DEFICIT 2015	236 242	
RESTES A REALISER 2015	0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>281 331</b>	<b>281 331</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>787 357</b>	<b>787 357</b>

2 / **VALIDE** la subvention d'équilibre nécessaire à ce budget d'un montant prévisionnel de 293 426 €.

## **2016 - 066 - Vote du budget primitif 2016 pour le Budget Général de la Commune.**

Monsieur CARRERE présente le projet de budget général de la Commune pour 2016.

Monsieur LATUTE demande s'il a été fait une prospective sur l'évolution des ressources humaines sur les 4/5 années à venir.

Monsieur le Maire intervient et précise qu'un organigramme de la collectivité existe, qu'il est mis à jour régulièrement notamment pour validation en Comité Technique et qu'il sera remis aux élus qui le souhaitent.

Monsieur CARRERE confirme que les effectifs de la collectivité comptent actuellement 83 agents titulaires et non titulaires de droit public, chiffre auquel s'ajoutent les saisonniers (été/hiver) et les saisonniers des Airelles (tous agents de droit privé). Monsieur CARRERE confirme également qu'une prospective de départ des agents existe mais que, le plus souvent, alors que l'âge de départ à la retraite est atteint, les agents ne partent pas et attendent le couperet de l'âge limite.

Monsieur LATUTE demande si on ne pourrait pas accélérer les départs par des coups du chapeau et s'il est possible d'avoir une vision de l'évolution du personnel pour les quatre prochaines années (départs, recrutements, réorganisation, polyvalence des agents...).

Monsieur RIFF précise que même lorsque cela a été fait au travers de promotions significatives, les agents ne jouent pas le jeu et restent. La conséquence est que la Commune assume, à fonctionnement travail égal un coût salarial bien plus important.

Monsieur CARRERE relativise un peu ce qui vient d'être dit par trois points :

- Les nominations au titre de la promotion interne se font à indice égal ou immédiatement supérieur, l'augmentation pour la collectivité intervient plus tard.
- Les agents sont obligés d'attendre au moins 6 mois avant de bénéficier de leurs nouveaux droits à la retraite dans leurs nouveaux grades.
- Il est impossible de faire signer à un agent un engagement de départ après avoir bénéficié d'une promotion « chapeau ».

Madame PIERA demande des explications concernant la validation de services qui génère dans le budget présenté un coût de 38 000 €.

Monsieur CARRERE explique que tout agent ayant effectué, avant d'être titularisé en qualité de fonctionnaire, des services auprès d'une quelconque administration ou collectivité ou service public dispose de la possibilité de les faire valider au titre du régime de retraite dont il bénéficie désormais. Ainsi, un agent peut – il faire valider des services antérieurs exercés dans sa collectivité ou dans une autre afin que les cotisations de retraites soient reversées (par l'agent et par l'employeur) à la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ce qui occasionne un surcoût important quelquefois pour l'agent mais surtout pour l'employeur selon la durée à valider. En l'occurrence, le montant ici est exceptionnel mais se révèle très lourd à assumer pour la Commune qui ne peut s'opposer à cette demande de validation.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

**ADOpte**, par QUATORZE (14) voix pour, TROIS (3) voix contre (Madame PIERA, Messieurs LATUTE et RIFF) et UNE (1) abstention (Monsieur VERGES), le projet de budget primitif 2016 de la Commune (budget général) qui se présente ainsi qu'il suit :

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	9 462 863	8 893 141
<b>EXCEDENT OU DEFICIT 2015</b>		569 722
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 462 863</b>	<b>9 462 863</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	4 035 628	5 321 912
<b>EXCEDENT OU DEFICIT 2015</b>	162 470	
<b>RESTES A REALISER 2015</b>	1 708 550	584 736
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 906 648</b>	<b>5 906 648</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 369 511</b>	<b>15 369 511</b>

#### **2016 - 067 - Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2016.**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée de l'état 1259 COM adressé à la Commune par les services fiscaux pour l'exercice 2016 comportant notamment l'évolution des bases d'imposition.

Monsieur le Maire expose que tel qu'il vient d'être examiné et voté avec le budget, le produit attendu des trois taxes directes locales est pour l'exercice 2016 fixé à la somme de 4 563 613 Euros et que ce produit attendu correspond exactement au produit assuré tel qu'il résulte de l'application aux bases d'impositions de chaque taxe notifiées par le Trésor Public, des taux appliqués en 2016 et qu'en conséquence, les taux n'ont pas être augmentés en 2016 et pourraient rester fixés au niveau où ils étaient en 2015.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2016, les taux d'imposition suivants :

**TAXE D'HABITATION ..... 15, 11 %**

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ..... 23, 88 %**

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES....44, 95 %**

#### **2016 - 068 - Approbation du budget primitif 2016 de l'EPIC « OFFICE DE TOURISME ET DU CLIMATISME DE FONT – ROMEU ».**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de sa réunion du 30 mars 2016, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « OFFICE DE TOURISME » a approuvé son Budget Primitif 2016, qui fait notamment apparaître une participation de la Commune de 590 000, 00 € (hors reversement de la taxe de séjour dont le montant prévisionnel serait de 47 000 €).



Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Budget de l'Office de Tourisme de FONT – ROMEU doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le maire donne lecture de l'intégralité du Budget Primitif 2016 de l'E.P.I.C ainsi que son compte administratif pour 2015.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par QUINZE (15) voix pour et TROIS (3) voix contre (Madame PIERA, Messieurs LATUTE et RIFF):

1 - **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 de l'E.P.I.C. tel qu'il a été adopté par délibération du Comité de Direction le 30 mars 2016.

2 - **APPROUVE** le versement par la Commune à l'E.P.I.C. d'une participation fixée à ce jour à la somme de 590 000, 00 € pouvant faire l'objet de plusieurs versements.

3 - **APPROUVE** le reversement à l'EPIC de la totalité du produit de la Taxe de Séjour.

**2016 - 069 -Vote d'acomptes de subventions 2016 aux associations de la Commune.**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur les propositions d'acomptes de subventions suivantes aux associations de la Commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - **DECIDE D'OCTROYER** les acomptes de subventions suivantes au titre de l'exercice 2016 :

<b>ASSOCIATIONS A VOCATION CULTURELLE OU PATRIMONIALE</b>	<b>Propositions d'acomptes 2016</b>
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	<b>26 600 €</b>
CINE - CLUB FONT - ROMEU	<b>950 €</b>
EMERGENCE	<b>400 €</b>
KERA	<b>500 €</b>
MUSEE SANS MUR	<b>2 500 €</b>
PERQUE NO ASSOCIATION	<b>300 €</b>
	<b>31 250 €</b>

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>Propositions d'acomptes 2016</b>
SKI CLUB FONT - ROMEU PYRENEES CATALANES	<b>15 000 €</b>
CENTRE EQUESTRE FONT - ROMEU	<b>6 500 €</b>
FONT - ROMEU BADMINTON	<b>700 €</b>
TENNIS CLUB FONT - ROMEU	<b>1 500 €</b>
HANDICRAFT	<b>300 €</b>
	<b>24 000 €</b>

2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière d'objectif avec l'Office Municipal de la Culture et du patrimoine qui vient à l'appui de la somme proposée dont le texte est joint en annexe de la présente.

**2016 - 070 - Vote d'une subvention exceptionnelle au SKI - CLUB FONT – ROMEU PYRENEES CATALANE pour l'organisation de la finale 2016 de l'ECUREUIL D'OR.**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2016-012 du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € au SKI - CLUB FONT – ROMEU PYRENEES CATALANE pour l'organisation de la finale 2016 de l'ECUREUIL D'OR qui a eu lieu du 28 mars au 2 avril.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une deuxième subvention exceptionnelle de ce même montant de 3 000 € au SKI CLUB FONT – ROMEU PYRENEES CATALANE dans le cadre de l'organisation de cette même compétition.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE D'ALLOUER** au SKI - CLUB FONT – ROMEU PYRENEES CATALANE une subvention exceptionnelle supplémentaire d'un montant de 3 000 € dans le cadre de l'organisation de cette manifestation.

**2016 - 071 - Modification des tarifs communaux pour 2016.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'intérêt pour la Commune de prévoir un droit d'entrée pour les soirées jazz organisées durant la saison d'été au Casino Municipal de FONT – ROMEU, tous les mercredis soirs,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de modifier les tarifs communaux pour 2016 dans les conditions suivantes :

- Soirées JAZZ au Casino : Entrée 5 € (gratuit pour les moins de 18 ans).

**2016 – 072 – Reversement d'une aide attribuée par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi 2005 - 102 du 11/02/2005 qui a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), établissement public

administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Monsieur le Maire explique que le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Seuls les employeurs publics sont habilités à solliciter les fonds.

Monsieur le Maire indique que suite à l'avis du médecin de la médecine préventive et pour le maintien de son emploi, un agent de la commune, qui bénéficie d'une reconnaissance « travailleur handicapé », a dû changer ses appareils auditifs et que le montant de cet appareillage auditif s'est élevé à 4 580.00€.

Monsieur le Maire précise que le 24/11/2015, une demande d'aide a été faite auprès du FIPHFP afin d'assurer le financement de ce montant et que la Commune a reçu le 04/04/2016 la notification d'accord et de paiement de cette aide qu'il propose de reverser à l'agent concerné.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant la notification reçue le 04/04/2016 pour accord et paiement de l'aide de 1 351.15€

Considérant que l'aide attribuée sera versée à la collectivité,

1 - **AUTORISE** le remboursement à l'agent du montant de l'aide de 1 351.15€ allouée par le FIPHFP,

2 - **DIT** que la recette et la dépense seront imputées sur le budget communal respectivement aux comptes 7718 et 678.

Monsieur VERGES propose que la Commune prenne une délibération pour s'opposer à la pose des compteurs LINKY qu'EDF a entrepris de poser dans tous les foyers. Il estime que ces compteurs, en raison du flux constant d'informations qu'ils reçoivent et délivrent présente un danger pour la santé de nos concitoyens.

Monsieur SARRAN donne les explications nécessaires. Il confirme l'existence non justifiée de flux constants pour les compteurs LINKY qui communiquent en permanence des informations qui circulent dans toute la maison par les circuits électriques jusqu'à parfois endommager irrémédiablement des appareils installés dans celles – ci. Il estime qu'il faut sérieusement étudier la question et proposer une motion au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20H35.